

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 09 avril 2021

Le 09 avril 2021, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent DENEUX, Maire. La séance est ouverte à 19 h 00. Madame Gisèle MEZIER excusée donne pouvoir à Madame Catherine DAUSSE. Madame Véronique GAUTIER est secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le PV du 03 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

☐ **DECIDE** le maintien des taux des taxes locales pour 2021 :

En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Par conséquent, ce sont uniquement les taxes sur le foncier bâti (TFB) et non bâti (TFNB) qui ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal.

À partir de cette année, compte tenu de la suppression en cours de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes sur la base du taux appliqué en 2020. Aussi, le taux de référence 2021 de la TFPB correspond au taux 2020 de la commune (23.42%) majoré du taux départemental 2020 (20.08%), soit un taux global de 43.50 %. Dès lors, le département ne percevra plus de TFPB.

Cette modification de la répartition de la TFPB n'entraîne pas de hausse de celle-ci, le conseil municipal ayant décidé de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2021. Les taux d'imposition des taxes locales pour 2021 s'établissent donc ainsi :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.50 % (23.42 % part communale + 20.08 % part départementale)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.97 %

☐ **DECIDE** l'affectation anticipée du résultat du budget principal 2020 s'élevant à 973 416.28 € comme suit :

☐ Affectation en recette du compte 1068 de la section d'investissement du budget 2021 de 409 112.76 €.

☐ Report en recette de fonctionnement ligne 002 de 564 303.52 €.

☐ **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget principal. Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 1 981 163.52 € en section de fonctionnement et de 1 867 159.95 € en section d'investissement.

☐ **DECIDE** l'affectation anticipée du résultat du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2020 s'élevant à 42 205.74 € comme suit :

☐ Report en recette de fonctionnement ligne 002 du budget 2021 : 42 205.74 €.

☐ **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe « Locations assujetties à TVA ». Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 68 271.66 € en section de fonctionnement et de 55 644.81 € en section d'investissement.

☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'acquisition de la propriété cadastrée section AB n° 113 et notamment l'acte de vente et dit que cette dépense est inscrite au budget primitif 2021.

☐ **DECIDE** de participer financièrement aux charges de personnel liées au poste de vacataire chargé de la mission de coordination proposé pour l'Entente Plaine Sud, à hauteur de 1/6^{ème} sur la base de 24 h mensuelles.

☐ **DECIDE** d'instituer, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme ;

☐ **APPROUVE** le règlement intérieur du projet participatif citoyen.

☐ **EMET** un avis favorable à la reconduction de l'organisation des temps scolaires sur une semaine de 4 jours pour la rentrée 2021.

☐ **PREND** acte des décisions du Maire n° 01 à 05/2021

Séance levée à 21 h 50

Le Maire,

Laurent DENEUX